

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le conseil d'administration du CCAS de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la vice-présidence de **Madame Laetitia PERROQUIN**

**Délibération n° 2024-10
Affectation du résultat 2023 – Budget autonome du CCAS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Présents : M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme ESCOLANO Floriane, Mme MUGNIER Séverine, Mme PERROQUIN Laetitia, Mme PORCEILLON Nolwen, Mme GRINGOZ Claude, Mme LAGHA Rabia, Mme GHASNAVI Leyla, M. RENNER Morgan

Pouvoir : Mme BERNERD Monique donne pouvoir à Mme Laetitia PERROQUIN

Absents : M. KAWA Yannick,

Secrétaire de séance : Mme Floriane ESCOLANO

Madame Laetitia PERROQUIN, Vice-Présidente du CCAS, rapporteur présente les résultats du compte administratif 2023 qui se résument de la manière suivante :

En application des dispositions de l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil d'administration du CCAS après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Les comptes de gestion et administratif 2023 ont été présentés au vote du conseil d'administration du CCAS et approuvés, il est alors possible de procéder à la reprise des résultats 2023 et de prévoir leur affectation au budget primitif 2024.

Le résultat 2023 du budget autonome du CCAS de La Balme de Sillingy se décompose comme suit :

Recettes de fonctionnement	37100 €
Dépenses de fonctionnement	39926.43 €
Résultats de fonctionnement de l'exercice (A) :	-2826.43€

Solde antérieur reporté (B) :	+ 8326.13 €
Résultat de fonctionnement cumulé (C) :	+ 5499.70 €
Résultat d'investissement cumulé (D) :	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E) :	0,00 €
Besoin de financement (F = D + E) :	0,00 €
Affectation en réserves d'investissement R1068 (Minimum = F = Couverture du besoin de financement)	0,00 €
Report en fonctionnement - 002	5499.70 €

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du CCAS de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2311-5 ;

VU le compte de gestion 2023 ;

VU le compte administratif 2023 ;

VU l'exposé présenté par Mme Laetitia PERROQUIN, Vice-Présidente du CCAS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe du CCAS 2023 au budget primitif du budget autonome du CCAS 2024 comme suit :

- Recettes de fonctionnement Chapitre 002 : 5499.70 €.

Article 2 :

Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO



La Vice Présidente
Laetitia PERROQUIN



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture : 08/04/2024
De sa publication : 08/04/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.